CORRIDA DE NOËL 2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Athletic Club Excelsior Arue (ACEA) et la Municipalité d'Arue organisent le samedi 12 décembre 2026, sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, la course sur route « LA CORRIDA DE NOËL 2026 ». L'accueil et le retrait des dossards débutent à 14 h 30. La première animation commence à 15 h 45.

L'intégralité des bénéfices nets de la manifestation, après déduction des frais d'organisation, sera consacrée à des actions à caractère social et éducatif au sein de la commune d'Arue, en lien avec la Mairie.

ARTICLE 2 - PARCOURS, CATÉGORIES, HORAIRES

Les départs des différentes courses seront donnés depuis la mairie d'Arue.

La voie côté montagne sera réservée aux coureurs, du rond-point de la mairie d'Arue au demi-tour dans la côte du Tahara'a, selon le dispositif de circulation autorisé. Des plots et des bénévoles jalonneront le parcours. Les participants devront respecter le sens de circulation indiqué et les consignes des signaleurs.

La BYLIE KIDS CROSS de Noël concerne la Kids cross BB (enfants nés en 2021) et Éveil Athlétique (EA : enfants nés entre 2018 et 2020) : animation sous forme de relais dans les jardins de la mairie. Départ à 15 h 45.

La KIDS RUN de 1 km pour les poussins (PO : enfants nés en 2016/2017) et benjamins (BE : enfants nés en 2014/2015).
Le départ s'effectuera sur la route de ceinture, en face de l'entrée de l'hôtel de ville. Les participant(e)s partiront en direction de Mahina et opéreront un demi-tour environ 20 m avant le giratoire de Tefaaroa. L'arrivée se fera dans l'allée centrale de la mairie. Départ à 16 h 15.

La course des PORTEURS DE HOTTE

- Course de 2 km ouverte à partir de la catégorie cadet, aux jeunes nées en 2011 ou avant.
 Le départ s'effectuera sur la route de ceinture, en face de l'entrée de l'hôtel de ville, en direction de Mahina. Le demi-tour se situe environ 20 m avant le giratoire de Tefaaroa. La boucle est à effectuer deux fois (demi-tour sur la route de ceinture pour repartir sur la 2ème boucle) ; l'arrivée se situe dans l'allée centrale de la mairie.

 Chaque participant devra porter une hotte sur une seule épaule, tenue à deux mains. Le poids total minimum, hotte et contenu compris, de 8 kg pour les hommes et 6 kg pour les femmes ; changement d'épaule autorisé ; sangles de portage interdites. Pesée

de 16 h 15 à 16 h 35 et contrôle possible à l'arrivée. La charge doit rester complète, solidement fixée et sans élément dangereux pendant toute l'épreuve. Un poids insuffisant, une perte de charge non récupérée ou un portage non conforme entraîne la disqualification prononcée par le juge arbitre.

Le déguisement de Noël est obligatoire. Départ à 16 h 45.

La CORRIDA DE NOEL propose 2 épreuves de course :

- Course de 10 km solo (2 boucles de 5 km), ouverte à partir de la catégorie cadet, aux personnes nées en 2011 ou avant. Départ de la mairie vers le Tahara'a et retour. Départ à 17 h 15.

- Course de 5 km solo, ouverte à partir de la catégorie minime, aux personnes nées en 2013 ou avant. Départ de la mairie vers le Tahara'a et retour.
 Départ à 17 h 15.

Pour les deux courses, le départ commun sera donné sur les hauteurs à côté de la mairie d'Arue. En bas de la rue, les coureurs tourneront à droite sur la route de ceinture et longeront l'entrée principale de l'hôtel de ville. Après le demi-tour dans la côte du Tahara'a, ils rejoindront la mairie par la voie réservée aux coureurs. Les participants au 5 km termineront dans l'allée centrale. Ceux du 10 km repartiront pour un deuxième tour avec passage par les hauteurs de la mairie, avant de rejoindre l'arrivée. Des dossards de couleurs distinctes pour le 5 km et le 10 km sont prévus, un fléchage séparé arrivée/deuxième tour et contrôle du passage des coureurs du 10 km est prévu.

ARTICLE 3 - CATÉGORIES D'ÂGE

Catégories retenues pour la saison 2026-2027 : BB : 2021 ; EA : 2018 à 2020. Les autres catégories figurent ci-dessous.

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Année de naissance
Poussins (PO)	2016/2017	Espoir (ES)	2005 à 2007
Benjamins (BE)	2014/2015	Séniors (SE)	1993 à 2004
Minimes (MI)	2012/2013	Master 1 (M1)	1978 à 1992
Cadets (CA)	2010/2011	Master 2 (M2)	1968 à 1977
Junior (JU)	2008/2009	Master 3 (M3)	1958 à 1967
		Master 4 (M4)	1957 et avant

ARTICLE 4 - RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ, au demi-tour du Tahara'a et au départ de la 2ème boucle pour le 10 km. Un point d'eau sera accessible à l'arrivée (chapiteau à proximité de l'allée centrale. Des gobelets seront disponibles uniquement au demi-tour et au passage devant la mairie. À l'arrivée, aucun gobelet ne sera distribué : chaque participant devra disposer de son propre contenant réutilisable. Cette consigne sera rappelée lors de l'inscription.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 à 23 h 59 sur le site de Fenua Moove : https://www.fenuamoove.com/. Les inscriptions sur place seront possibles le samedi 12 décembre à partir de 14 h 30, dans la limite des places disponibles.

Tarifs et modalités d'inscription

Participants	https://www.fenuamoove.com/	Inscription sur place le jour de la course
BYLIE KIDS CROSS de Noël **Enfants nés entre 2018 et 2021**	Pas d'inscription en ligne	GRATUIT
KIDS RUN de Noël **Enfants nés entre 2014 et 2017**	GRATUIT	GRATUIT
CORRIDA de Noël 5 km Licenciés FAPF / FTTRI Nés en 2013 ou avant	2 000 F CFP	2500 F CFP
CORRIDA de Noël 5 km Autres participants (dont FFA et FFTRI) Nés en 2013 ou avant	2 500 F CFP	3 000 F CFP
CORRIDA de Noël 10 km Licenciés FAPF / FTTRI Nés en 2011 ou avant	2 500 F CFP	3000 F CFP
CORRIDA de Noël 10 km Autres participants (dont FFA et FFTRI) Nés en 2011 ou avant	3 000 F CFP	3500 F CFP
Course des porteurs de Hotte Licenciés FAPF / FTTRI Nés en 2011 ou avant	1500 F CFP	2000 F CFP
Course des porteurs de Hotte Autres participants (dont FFA et FFTRI) Nés en 2011 ou avant	2000 F CFP	2500 F CFP

Les inscriptions des enfants nés entre 2018 et 2021 se feront uniquement le jour de la course.

Clôture des inscriptions sur place à 15 h 15 pour les BB/EA, à 15 h 45 pour le 1 km PO/BE et à 16 h 15 pour les porteurs de hotte, le 5 km et le 10 km. Aucune inscription ne sera acceptée après l'horaire propre à l'épreuve.

Les inscriptions sont limitées à 200 participants pour l'ensemble des courses 5, 10 km et Porteurs de hotte. Il n'y a pas de quota par course.

Les règlements se font :

- Par carte de crédit pour les inscriptions sur le site de Fenua Moove ;

- En espèces ou par chèque (libellé ACE ARUE) pour les inscriptions sur place.

Pour les non-licenciés à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), à la FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française), à la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) ou à la FFTRI (Fédération Française de Triathlon), un certificat médical (ou une photocopie) de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied, EN COMPÉTITION, datant de moins d'un an le jour de la course, sera exigé lors de l'inscription et annexé à la fiche d'inscription. Le PPS n'est pas valable sur le territoire de la Polynésie Française et ne peut donc être présenté comme équivalence d'un certificat médical.
Ce document sera conservé une année par l'organisation.

Une autorisation parentale signée sera exigée pour tout participant mineur, licencié ou non pour la course de 1 km.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement éventuel et de l'ensemble des justificatifs requis.]

ARTICLE 6 - RETRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif. La non-participation ne donne pas lieu à remboursement, sauf impossibilité médicale attestée par un certificat. Toute demande de remboursement est à transmettre à acea.arue@gmail.com au plus tard le 19 décembre 2026 ; remboursement des droits d'inscription, hors frais de plateforme effectivement non remboursables, dans les 30 jours suivant l'acceptation du dossier.

Les conditions applicables en cas de modification, de report ou d'annulation par l'organisation sont précisées à l'article 15.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Les BB/EA participent sans dossard et sont identifiés par le t-shirt remis par l'organisation. Pour les autres catégories, les dossards seront retirés le samedi 12 décembre 2026 à partir de 14 h 30 sous le fare pote'e de la mairie d'Arue : fin du retrait 15 minutes avant le départ de chaque épreuve, soit 16 h pour le 1 km, 16 h 30 pour les porteurs de hotte et 17 h pour le 5 km et le 10 km.

Lors du retrait du dossard, il sera remis à chaque participant, un bonnet de Noël. Les participants sont invités à le porter pendant la course qu'ils ont choisi d'effectuer.

Le dossard devra être porté à l'avant et être entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

La participation sans dossard est interdite, sauf pour l'animation BB/EA. Toute personne non inscrite pourra être invitée à quitter le parcours par l'organisation.

ARTICLE 8 - CESSION DU DOSSARD

L'inscription est nominative. Chaque participant doit respecter le règlement, les consignes de sécurité et les décisions du juge arbitre.

La cession, le prêt et l'échange de dossards sont interdits. Toute participation sous l'identité d'un tiers peut entraîner l'exclusion de l'épreuve ou la disqualification.

La personne chargée des inscriptions d'un groupe doit transmettre le présent règlement à chaque participant et rappeler le caractère nominatif du dossard.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

BYLIE KIDS CROSS DE NOEL : Les enfants participant à cette animation devront obligatoirement porter le maillot qui leur sera remis au début de l'épreuve.

Un goûter de Noël sera servi aux BB/EA à la fin de l'animation.

KIDS RUN DE NOEL : Course chronométrée. Récompense aux trois premiers au scratch (F et G).

Courses de la Corrida de Noël (5 km et 10 km) :

Les participants ayant terminé le 5 km ou le 10 km sans être disqualifiés recevront un débardeur technique finisher sur présentation et remise de leur dossard. Celui-ci sera marqué pour le tirage au sort.

Un classement scratch femme et homme récompensera les 3 premiers de chacune des courses.

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie seront également récompensés, à partir des minimes sur le 5 km et des cadets sur le 10 km. A noter que les récompenses scratch et par catégorie sont non cumulables ; les lots de catégorie sont alors attribués au premier homme et à la première femme non récompensés au scratch.

Course des Porteurs de hotte :

Les participants ayant terminé la course des porteurs de hotte sans être disqualifiés recevront un débardeur technique finisher sur présentation de leur dossard, qui sera marqué pour le tirage au sort.

Le premier homme et la première femme sur la course des Porteurs de hotte seront récompensés par un lot partenaire spécial.

Récompense du plus beau déguisement :

Un seul lot partenaire récompensera le plus beau déguisement parmi les participants aux trois épreuves réunies : 5 km, 10 km et porteurs de hotte. Le choix sera effectué par un jury désigné par l'organisation, selon l'originalité et le respect du thème de Noël.

Le podium débutera à 18h30.

ARTICLE 10 : CHALLENGE VAIMATO

Le Challenge VAIMATO récompensera le club FAPF totalisant la plus forte participation cumulée à la Vaimato 2026 et à la Corrida de Noël 2026.

La comptabilisation est réalisée sur les partants uniquement. La licence FAPF de chaque participant doit être valide à la date de chaque manifestation. Les épreuves concernées pour la Corrida : 5km, 10 km et Porteur de hotte.

En cas d'égalité, le club ayant le plus de partants à la Corrida sera classé devant ; si l'égalité persiste, un tirage au sort départagera les clubs.

Le club FAPF vainqueur remportera un petit trophée, qui sera définitivement acquis.

Un grand trophée lui sera également remis à titre provisoire. Celui-ci devra être restitué à l'ACEA un mois et demi avant l'édition suivante de la Vaimato, afin d'être remis en jeu.

Le grand trophée deviendra définitivement la propriété du club FAPF qui remportera le Challenge VAIMATO trois années consécutives.

Les trophées seront remis à l'issue des podiums de cette édition.

ARTICLE 11 : SÉCURITÉ

La sécurité routière est assurée par la Police municipale, les officiels et les bénévoles, dans le cadre du dispositif autorisé. Les premiers secours sont assurés par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (à l'exception de ceux des organisateurs et des services de sécurité) ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est accepté sur le parcours sous peine de disqualification du coureur suivi qui se verra retirer son dossard.

Les participants devront obligatoirement courir sur la partie de route qui leur est dédiée et matérialisée par des plots. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification et le retrait immédiat du dossard.

Les casques audio et les écouteurs sont interdits pendant la course pour des raisons de sécurité, à l'exception des appareils à conduction osseuse. Leur utilisation ne doit pas empêcher d'entendre les consignes de l'organisation et des services de secours.

L'organisation ou le juge arbitre peut interrompre la participation d'un coureur pour des raisons de sécurité, notamment sur avis de l'équipe de secours ou du médecin s'il est présent. Le participant doit se conformer aux consignes de prise en charge.

ARTICLE 12 - ASSURANCES / RESPONSABILITÉS

L'organisation souscrira une assurance de responsabilité civile couvrant la manifestation.

Les participants sont invités à ne pas laisser leurs effets personnels sans surveillance.

ARTICLE 13 - OBLIGATION VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

Les BB et EA devront obligatoirement courir avec le t-shirt fourni sur place par le sponsor.

Les participants récompensés auxquels un débardeur finisher est attribué devront le porter lors de la remise des récompenses. Cette obligation ne concerne pas les catégories pour lesquelles cette dotation n'est pas prévue.

ARTICLE 14 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort est réservé aux participants ayant terminé sans disqualification le 5 km, le 10 km ou la course des Porteurs de hotte. Il est effectué à partir de leurs numéros de dossard après l'arrivée du dernier participant, à l'horaire annoncé par l'organisation. Le gagnant doit être présent et présenter son dossard pour retirer son lot. En son absence, le lot est remis en jeu. Un seul lot par personne. Les animations BB/EA et le 1 km ne sont pas inclus dans ce tirage.

ARTICLE 15 - MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

En cas de conditions météorologiques dangereuses, d'insécurité, de décision des autorités ou d'événement empêchant le bon déroulement de la manifestation, l'organisation pourra modifier le parcours ou les horaires, reporter ou annuler une ou plusieurs épreuves. Les participants seront informés par les coordonnées communiquées à l'inscription et par les canaux officiels de l'événement.

En cas d'annulation indépendante de l'organisation, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

En cas de report, un transfert automatique de l'inscription à la nouvelle date fixée de la course sera effectuée par l'organisation. En cas d'impossibilité de présence, une demande de remboursement est à effectuer sur l'adresse mail acea.arue@gmail.com.

ARTICLE 16 - RÉCLAMATION

Toute réclamation devra être adressée par écrit au directeur de la réunion dans les 10 minutes suivant la proclamation des résultats de l'épreuve concernée, accompagnée d'une caution de 10 000 F CFP. Elle sera examinée par le juge arbitre. Le juge arbitre devra statuer sous 30 minutes. Par ailleurs la caution sera intégralement restituée si la réclamation est reconnue fondée, et conservée par l'organisation dans le cas contraire.

ARTICLE 17 - DROIT À L'IMAGE

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Contact : acea.arue@gmail.com

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'ACEA (ou ses ayants droit) à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

ARTICLE 18 - DIVERS

Un participant disqualifié ne bénéficie ni du débardeur finisher ni du tirage au sort. Cette exclusion s'applique même si le dossard n'a pas été matériellement retiré.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge arbitre de course.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'ACEA par mail à l'adresse acea.arue@gmail.com.

PARCOURS

Plan indicatif des parcours. Les plans détaillés et le dispositif de circulation doivent être validés avant diffusion définitive.

PLAN DU PARCOURS 1 km

*Course 1km PO/BE : une boucle

*Course des Porteurs de hotte : 2 boucles

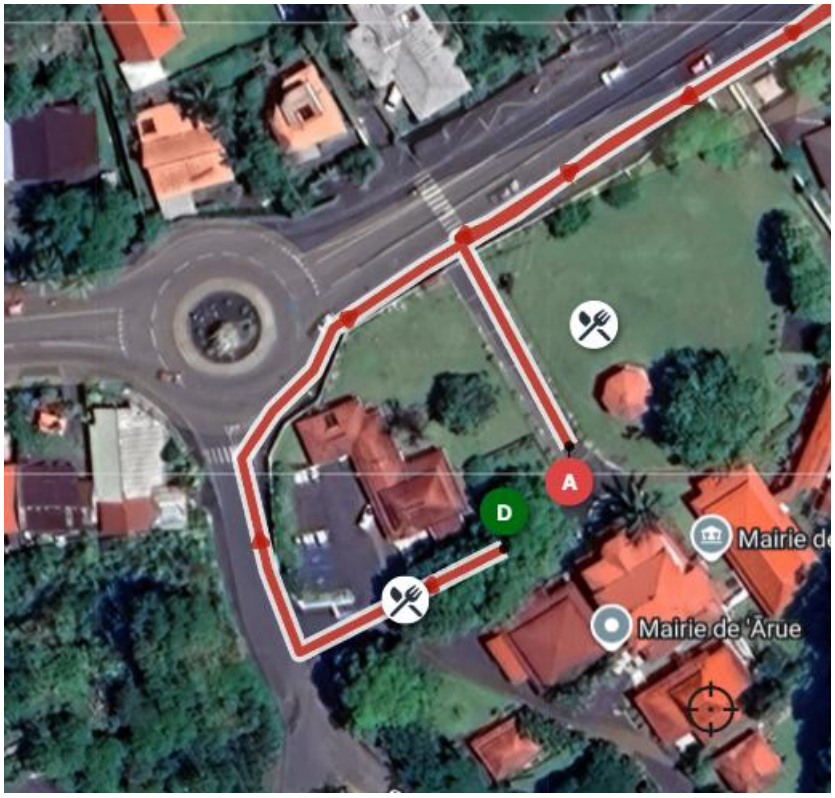


PLAN DU PARCOURS 5 km

(10 km = 2 boucles)



Focus Zone Départ et Arrivée (ravitaillement)



Athletic Club Excelsior Arue

TAHITI

CORRIDA D'ARUE

VILLE DE ARUE

LISTE DES PARTENAIRES

McDonald's Tahiti

HEREVAI Charter

BIG CE

TALLIN • PI

ECOFARE
ÉCONOMIQUE & ÉCOLOGIQUE

Couleur Cacao

Perle d'O SPA

Charcuterie du Pacifique

ARANUI Cruises

HOA

VAIMATO
SOURCE DE BIEN-ÊTRE

TAHITI
Pearl Beach Resort

Bylie
IMPRESSION

YUNE TUNG

RAINBOW PARK